



# RADENAC INFOS

## JANVIER 2021

BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



### Mairie de Radenac

Téléphone : 02 97 22 43 19 - [mairie.radenac@wanadoo.fr](mailto:mairie.radenac@wanadoo.fr) - Site internet : [radenac.fr](http://radenac.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / samedi 9h à 12h



### LE MOT DU MAIRE

Belle année 2021 !

C'est par ce souhait simple que nous voulons aborder ce début d'année. Tout a été dit sur le contexte sanitaire 2020 et sur ses conséquences.

Un seul mot pour contrebalancer cela : Espoir.

Espoir dans la conscience collective et dans la responsabilité de chacun, espoir dans les gestes barrières, espoir dans les vaccins ...

2020 au niveau municipal était annoncé comme une année de transition. Nous n'avions pas prévu d'investissements structurants, laissant à la nouvelle équipe issue du scrutin du mois de mars le soin de réfléchir et de développer ses projets. L'élan souhaité a été freiné par les circonstances que vous connaissez.

Pourtant 2021 devrait être une année riche pour notre commune. Dans le monde de transition que nous connaissons le démarrage des travaux de la ferme solaire entre nos communes de PLEUGRIFFET et RADENAC est un signe très positif. Si les retombées en faveur de la cause environnementale sont indéniables, les retombées en faveur de la notoriété communale le seront aussi. Tant de fois évoqué, tant de fois remis en cause, il prouve s'il le fallait qu'il ne faut jamais baisser les bras.

La même persévérance a été nécessaire pour voir enfin la concrétisation de projets sur la zone d'activités de Vachegard. Plusieurs terrains sont réservés et des travaux devraient démarrer avant l'été. Dans ce contexte de crise notre économie locale a mieux résisté. Merci aux visionnaires de l'époque qui se sont engagés pour que la production locale soit transformée au niveau local.



# Bonne année 2021

C'est pourquoi le conseil municipal envisage de réaliser un nouveau lotissement cette année. Même si la réflexion n'est pas totalement aboutie, Il devrait comprendre une dizaine de lots.

Globalement, l'attractivité de notre commune s'améliore. Toutefois elle pourrait être meilleure si nous disposions d'un lieu de partage et de rencontre. Cela pourrait prendre la forme d'un bar ou d'un commerce associatif. L'idée émerge et doit être mûrie. Nous vous solliciterons le moment opportun où nous aurons le droit de nous réunir.

Et nous nous réunirons, pour fêter le centenaire de la vigilante, pour fêter le centenaire de la naissance de Jean Robic et faire la fête au tour de France qui résonnera sur les routes de la commune. Ces événements inspirent notre mémoire collective de radenacois. Nous avons hâte de pouvoir le partager, nous avons hâte de revoir nos associations animer le territoire afin qu'il fasse bon vivre à RADENAC.

Nous avons foi en l'avenir. C'est pourquoi nous accompagnons le conseil municipal des jeunes en partenariat avec l'école Saint Louis. Nous devons leur proposer des solutions. Plus que l'espoir il nous faut vivre au présent, sans résignation et dans l'action.

Alors dans l'attente de pouvoir vous retrouver avec nos jeunes, je vous souhaite, au nom du personnel communal, des membres du C.C.A.S. et du conseil municipal une belle année 2021.

Vive RADENAC !  
B. LE BRETON



## SOMMAIRE

Le mot du Maire	Pages 1-2
Conseils municipaux	Pages 3-10
Etat-civil	Page 10
Urbanisme – Travaux	Page 11
Informations communales	Pages 11-14
Information générales	Pages 15-17
Pontivy communauté	Pages 18-20
Associations	Pages 20-22
Ecole Saint-Louis	Pages 23-25
Autrefois	Page 26
Pluviométrie	Page 27
Calendrier des fêtes	Page 28

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Délibérations du 22 octobre

L'an 2020, le 22 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

**Absent :** M. DEDIEU Philippe

**Secrétaire de séance :** M. LE CALLONNEC Stéphane

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2020.

Le compte rendu du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

### Objet de la délibération : Location de terres (Délib. 2020/14/01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'échange de parcelles par acte notarié du 09 octobre 2020 entre la commune de RADENAC et les époux LE DOUARIN, il est proposé de contracter un nouveau bail de location de terres.

Monsieur le Maire précise que la surface globale concernée par le nouveau bail est de **3 Ha 81 a 43 ca** se décomposant pour partie de la parcelle **ZB 195 pour 2 Ha 76 a et 46 ca** (moins le parking et le sentier de randonnée) et des parcelles **ZB 197 et 201 pour 1 Ha 04 a 97 ca**.

Le conseil municipal fixe le prix à 140 € le prix de l'hectare.

### Objet de la délibération : Travaux voiries 2021 (Délib. 2020/10/02)

Monsieur Philippe ALLAIN, 1er Maire-Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux de voiries pour l'année 2021 et précise que la commission s'est réunie le 15 octobre pour arrêter celui-ci.

Il précise que la commission propose la route du Clos Neuf et la route du Mené à Guillérian. Le montant total estimé des travaux est de **45 554.75 € H.T.**

Le conseil municipal retient les routes citées ci-dessus pour le programme de voiries 2021 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

### Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2020/10/03)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 08 octobre 2020 a étudié un dossier d'aide sociale à l'hébergement pour un administré qui réside depuis le 24 août 2020 à la Résidence Jeanne de Kervénoaël à PONTIVY.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'aide à l'hébergement.

### Objet de la délibération : Colis pour les aînés (Délib. 2020/10/03B)

Compte tenu du contexte sanitaire, le repas du CCAS est annulé. La commission d'aide sociale réunie le 08 octobre 2020 propose la distribution d'un colis aux aînés de 75 et plus ainsi qu'aux hospitalisés et aux résidents du Domicile Partagé Alexis LOUER.

Monsieur le Maire précise que la distribution sera faite par les membres de la commission aide sociale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale décide qu'un colis d'un montant de **16 euros** sera offert aux personnes âgées de 75 ans et plus.

### Objet de la délibération : Contrat de prévoyance (Délib. 2020/10/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a souscrit un contrat de prévoyance auprès de la mutuelle nationale territoriale afin de protéger les agents de la commune en cas d'arrêt de travail prolongé.

Le taux de la cotisation pour 2021 est de 2.64 % soit une augmentation de 7.76 % par rapport à 2020.

Il est décidé de surseoir à la décision afin de pouvoir analyser une nouvelle proposition de contrat de prévoyance.

### Objet de la délibération : Morbihan Energies : Rapport d'activité 2019 (Délib. 2020/10/05)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que les différents documents ont été adressés à chaque conseiller et apporte toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension de ces documents.

Le conseil municipal prend acte de ces documents et ne formule aucune observation particulière.

**Objet de la délibération : Travaux en régie : Pavage rue Jean Robic (Délib. 2020/10/06A)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

En effet, ces dépenses mandatées dans un premier temps en fonctionnement seront transférées en investissement conformément à la décision modificative validée ce jour.

Les travaux objet de cette décision portent sur du pavage dans la rue Jean Robic consécutifs aux travaux d'aménagement du bourg pour un montant de **1 696.07 €**.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Objet de la délibération : Décisions modificatives n°1 - Budget Commune (Délib. 2020/10/06B)**

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

**Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2020/10/07)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2020/06/07A du 25 juin 2020 relative à la reconduction comme l'année dernière du dispositif "Argent de poche" et propose d'ouvrir le dispositif pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël) et de modifier la délibération susvisée.

Le conseil municipal valide la mise en place du dispositif "argent de poche" pendant les vacances scolaires,

**Objet de la délibération : Convention de fourniture de gel hydro alcoolique (Délib. 2020/10/08)**

Le conseil municipal valide la convention de fourniture de gel hydro alcoolique effectuée par la ville de Pontivy pour les communes membres de Pontivy Communauté dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Le montant facturé à la commune de RADENAC est égal au prix TTC acquitté par la ville de PONTIVY pour l'achat initial soit 115,20 € (9,60 € x 12 litres).

**Objet de la délibération : Aménagement du bourg - Phase II - Lancement de la consultation (Délib. 2020/10/09)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les travaux d'aménagement du bourg "Phase 2" qui consistent à la fourniture et plantation d'arbres tige, de mise en place de margelle en schiste et de main courante mais également de bloc chasse-roues dans le gazon en rive de chaussée.

Une présentation du plan des aménagements est soumise à l'Assemblée.

Il est précisé que le cabinet ERSILIE a estimé ces travaux à 8 720 € H.T.

Le conseil municipal valide les travaux de la phase II d'aménagement du bourg et sollicite le concours du cabinet ERSILIE pour la consultation de ces travaux.

**Objet de la délibération : Convention multi-services (Délib. 2020/10/10)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention multi-services de FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour une durée de 3 ans.

Monsieur Philippe ALLAIN, 1er Maire-Adjoint, précise que FDGDON pourra proposer notamment des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés mais aussi pour maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles.

Le conseil municipal valide la convention multi-services avec FDGDON dont le coût annuel est de 129.57 €.

**INFORMATIONS**

**\* Intervention Mission locale**

Madame Laure LE MOIGNIC fait une présentation de la mission locale centre Bretagne qui intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire quel que soit leur niveau de formation.

Elle précise que la mission locale dispose de 6 points d'accueil dont Pontivy et Locminé les plus proches. Les principaux financeurs sont l'Etat, (pour la plus grande partie), la Région Bretagne, les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan ainsi que les collectivités territoriales.

Les 3 grandes missions proposées pour les jeunes portent sur l'accompagnement vers l'emploi, le projet professionnel en lien avec la formation et la vie quotidienne.

Madame Laure LE MOIGNIC rappelle que la mission locale recherche dans chaque commune un "veilleur municipal". Cette personne désignée par le maire serait un lien de proximité entre la mission locale et les jeunes pour favoriser la solidarité entre générations mais aussi maintenir un lien social.

La référente de la mission locale pour RADENAC est madame Domitille ANDRÉ.

\* Recensement agricole

Le recensement agricole, organisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation se déroule d'octobre 2020 à avril 2021. Toutes les exploitations sont concernées par le recensement agricole.

\* Rentrée scolaire 2020

Par courrier du 22/09/2020, le vice-président en charge des transports et des mobilités de la Région Bretagne informe de l'harmonisation des tarifs sur les quatre départements bretons. Le coût annuel est de 120 € et ce prix passe à 50 € pour le troisième enfant et la gratuité est appliquée à compter du quatrième enfant.

\* Conservatoire de musique

Pontivy communauté a décidé de reconduire l'apprentissage musical et chorégraphique en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire. Mme Stéphanie STOZICKY interviendra le jeudi matin à l'école Saint-Louis.

\* Site Internet

Monsieur Hervé BREDOLESE apporte les explications sur le devis d'Axes et Sites pour une refonte complète. Le coût est de 2 268.00 €. Il est proposé de surseoir dans l'attente d'une nouvelle proposition.

\* C.N.I. et Passeports

Il est désormais possible de réaliser toutes les démarches de demande et de renouvellement de carte d'identité et de passeport auprès de l'accueil de la Mairie de ROHAN le lundi et le mercredi de 14H00 à 16H00 et le samedi matin de 9H00 à 11H30. **La prise de rendez-vous au préalable est obligatoire.**

\* Centre de loisirs

1051 enfants ont bénéficié du centre de loisirs d'été cette année ce qui représente plus de 27 enfants par jour pour 38 jours de fonctionnement. 17 % des enfants étaient de la commune de RADENAC.

Il est précisé que pendant les petites vacances de 2021, le centre de loisirs se déroulera sur RADENAC.

\* Ecole Saint-Louis

M. André GUILLARD informe que lors de l'assemblée générale de l'OGEC, il a été précisé que l'effectif de l'école laisse craindre la fermeture d'une classe. Un point devrait être également réalisé sur la garderie.

Mme Claudine GICQUEL fait part qu'il a été proposé lors de l'assemblée générale de l'APEL, la mise en place d'un conseil municipal des jeunes mais également des travaux dans la cour de l'école (bitume, peinture).

\* Association Gymnastique - Musculation

Madame Marie-Claire OLIVIER a décidé d'arrêter la présidence de la section gymnastique. Le conseil municipal tient à la féliciter pour son engagement de 30 années de bons et loyaux services.

\* Commission de commerce

La commission "commerce" se réunira le mardi 03 novembre 2020 à 20H00.

\* Tour de France

Le tour de France passera le 28 juin à RADENAC pour une arrivée à PONTIVY dans la rue Nationale au pied du château. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

## Délibérations du 10 décembre

<b>Date de la convocation</b>
03/12/2020
<b>Date d'affichage</b>
03/12/2020
<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 14
Votants :

*L'an 2020, le 10 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

Absente excusée : Mme VÉRA Aurélie

**Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie**

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2020.

Le compte rendu du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

**Objet de la délibération : Aménagement du Bourg - Phase II – Travaux (Délib. 2020/12/01)**

Monsieur le Maire rend compte de la consultation réalisée par le cabinet ERSILIE pour les travaux d'aménagement du bourg (Phase 2).

Il précise que 4 entreprises ont répondu à la consultation à savoir : DUVAL Paysage de QUESTEMBRET, SARL GOLFE Bois Création de LANDÉVANT, Atlantic Paysage d'AURAY et IDVERDE de PLOEREN. La SARL MORICE Paysage de THEIX-NOYALO a précisé qu'elle ne donnerait pas suite à cette consultation.

Le conseil municipal après avoir délibéré retient l'entreprise DUVAL Paysage de QUESTEMBRET pour un montant H.T. de **7 336.40 € H.T.**

**Objet de la délibération : Extension de l'éclairage public – Cassac (Délib. 2020/12/02)**

Le Conseil Municipal valide les travaux d'extension de l'éclairage public à Cassac pour un montant estimé à **6 000.00 € T.T.C.** Il est précisé que la contribution du SDEM serait de **1 500.00 € TTC** aussi, le coût à la charge de la commune serait donc de **4 500.00 € T.T.C.**

**Objet de la délibération : Admission en non-valeur (Délib. 2020/12/03)**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un état d'impayés de **180.00 €** pour des factures de cantine de 2015.

Il précise que toutes les démarches ont été effectuées par la trésorerie de Pontivy pour récupérer ces montants.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette recette qui s'élève à un montant global de **180.00 €**.

**Objet de la délibération : Eclairage public : Délégation de signature (Délib. 2020/12/04)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 06 novembre 2020 une convention de financement avec Morbihan Energies relative à la rénovation de l'éclairage public pour des travaux de réparation de câble dans les rues Anne de Bretagne et du Souvenir consécutif au vol de cuivre.

La contribution de la Commune pour ces travaux est fixée à **7 560.00 € TTC.**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération n° 2020/05/05 du conseil municipal en date du 28 mai 2020.

**Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (Délib. 2020/12/05)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € avec ARKEA Banque arrive à échéance le 18/12/2020 et soumet la proposition de renouvellement.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels (Crédit Mutuel de Bretagne) pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une année. La commission d'engagement est de 250 €.

**Objet de la délibération : Tarifs 2021**

Compte tenu du contexte économique, il est proposé de reconduire les différents tarifs communaux.

Aussi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1er janvier 2021** les tarifs suivants :

**1) Photocopies 2021**

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) **0.30 €**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) **0.15 €**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.56 €**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.28 €**

**2) Salle Saint-Fiacre 2021**

TARIFS				
TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		106.00 €	106.00 €
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	129.00 €	177.00 €	280.00 €	280.00 €



Manifestations payantes (entrée : loto, fest-noz, bal...)	104.00 €		280.00 €	
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	56.00 €	66.00 €	104.00 €	104.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	52.00 €			
Caution	Forfait de 434.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de RADENAC,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 75 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

De plus, les associations de RADENAC pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **52.00 €**.

### **3) Location de la vaisselle 2021**

Tarif consultable en mairie ou sur le site internet radenac.fr

### **4) Concession du cimetière 2021**

- **75.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **106,00 €** pour une concession trentenaire,
- **212.00 €** pour une concession cinquantenaire.

### **5) Columbarium 2021**

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **382.00 €** pour 15 ans,
- **735.00 €** pour 30 ans
- **1 179 €** pour 50 ans

### **6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2021**

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **17.00 €** par jour,
- une caution de **60,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

### **7) Location de matériel**

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **70 € de l'heure**

### **8) Divers 2021**

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de RADENAC lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **142.00 €** (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

**Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget commune (Délib. 2020/12/07)**

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

**Objet de la délibération : Facturation Broyage de terrain (Délib. 2020/12/08)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L2213-25 du code des collectivités territoriales stipule : "Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit".

Il précise que les services techniques sont intervenus en août pour nettoyer une parcelle de terrain située à Cassac.

Il est proposé de facturer les travaux réalisés avec le tracteur épareuse.

Le conseil municipal valide la facturation d'entretien d'un terrain situé à « Cassac ».

**Objet de la délibération : Complémentaire SANTE (Délib. 2020/12/09A)**

Monsieur le Maire soumet la demande de AXA France de proposer une complémentaire santé "Ma Santé" aux habitants de RADENAC afin de bénéficier notamment de tarifs avantageux, d'une offre simple et modulable.

Il précise que monsieur Yves NICOLO, conseiller AXA pour ce dossier, est l'interlocuteur pour la commune et ce dernier a fait une présentation de cette offre à la commission d'aide sociale réunie le 02 décembre.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Objet de la délibération : Convention de partenariat : Association Hospitalière de Bretagne (Délib. 2020/12/09B)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat entre l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) et le Centre Communal d'Action Sociale de RADENAC.

Cette convention d'une durée d'un an renouvelable a pour objet de définir les modalités de collaboration de l'intervenante au domicile partagé Alexis LOUER dont les missions portent notamment sur la mise en œuvre de coopérations et d'actions facilitant l'accès aux soins et le maintien et l'intégration des personnes dans leur lieu de vie.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal valide la convention de partenariat.

**Objet de la délibération : Contrat de prévoyance : IPSEC (Délib. 2020/12/10)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a souscrit un contrat de prévoyance afin de protéger les agents en cas d'arrêt de travail prolongé.

Il précise que ce contrat était jusqu'alors conclu avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et soumet à l'Assemblée les propositions tarifaires de la MNT et de IPSEC du Groupe Malakoff Humanis.

Le conseil municipal retient la proposition de l'IPSEC (Institution de Prévoyances des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des Dépôts et autres collectivités).

**Objet de la délibération : Adhésion "Agriculteurs de Bretagne" (Délib. 2020/12/11)**

Sur proposition de la commission "Economie, Commerce, Agriculture ...", le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association Agriculteurs de Bretagne. Cette association a pour but notamment de mettre en avant la contribution alimentaire, économique, sociale, environnementale et culturelle de l'agriculture Bretonne mais encore de susciter la reconnaissance des Bretons pour le travail accompli par les agriculteurs et les agricultrices.

Il est précisé que la contribution est de 0.10 € par habitant et que la charte prévoit de soutenir au minimum deux actions.

**Objet de la délibération : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) – (Délib. 2020/12/12A)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête publique sur le PLUi s'est déroulée du 07 septembre au 16 octobre 2020 et que le public pouvait formuler ses observations et propositions pour le secteur sur le registre d'enquête à la mairie de RÉGUINY.

Monsieur le Maire précise que deux observations ont été formulées par des Radenacois.

La commission d'enquête a rendu ses conclusions sur le projet de PLUi. Son avis est favorable avec des réserves qui sont identiques à celles exprimées par le Préfet, à savoir principalement la nécessité de réduire la consommation foncière prévue au PLUi.



Cette demande porte à la fois sur la consommation pour l'habitat, l'économie et les équipements aussi sur proposition de monsieur le Maire, il est proposé de réduire les deux STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités) du "Bois de Lambilly".

Le conseil municipal valide la réduction des deux STECAL au Bois de Lambilly.

**Objet de la délibération : Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales – (Délib. 2020/12/12B)**

La gestion des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une nécessité, pour prévenir le risque d'inondations et le risque de pollutions du milieu récepteur, aussi bien dans les zones urbanisées que dans les zones rurales.

Le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales, consiste à définir, au niveau de chaque unité géographique identifiée (correspondant à la notion de sous bassin-versant), les solutions techniques à mettre en place à la parcelle, les mieux adaptées, pour permettre la bonne gestion des eaux pluviales et ainsi prévenir les risques d'inondations et de pollutions du milieu récepteur.

Le Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales est un document règlementaire opposable à tout nouvel aménagement ou construction, qu'il soit public ou privé. Il s'applique lors de la réalisation d'un projet impactant le ruissellement des eaux pluviales, qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle, d'extension de construction existante, de déconstruction / reconstruction. Les prescriptions du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la commune avec des mises en œuvre différenciées selon les sous bassins-versants et la nature des projets d'aménagement.

Le projet de zonage Eaux Pluviales, après arrêt par délibération au Conseil Municipal du 20 mai 2019, a été soumis à enquête publique du 07 septembre au 09 octobre 2020, lors d'une enquête publique commune avec le PLUi.

Le commissaire-enquêteur a ensuite émis, le 05 novembre 2020, un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Le conseil municipal approuve le projet de plan de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales.

**Objet de la délibération : Site INTERNET (Délib. 2020/12/13)**

Messieurs Hervé BREDOLESE et Philippe ALLAIN font un compte rendu des démarches réalisées pour la refonte du site internet et apportent toutes les précisions nécessaires.

Il est précisé que la maintenance du site de la commune est actuellement réalisée par Axes et Site de PLOERMEL.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les devis de refonte du site par Axe et Site et La Graphiste de l'Ouest.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de "La Graphiste de l'Ouest" de PLUVIGNER.

**Objet de la délibération : Cimetière : Reprise de concessions (Délib. 2020/12/14)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu deux courriers de particuliers qui souhaitent rétrocéder leur concession à la commune.

Le conseil municipal décide la reprise de ces deux concessions identifiées dans le secteur E sous les numéros 474 et 491.

**Objet de la délibération : Conseil Municipal des Jeunes (Délib. 2020/12/15)**

Afin de sensibiliser les jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets et avec l'accord de la Directrice de l'école Saint-Louis, il est proposé la création d'un conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal valide la création d'un conseil municipal des jeunes.

**Objet de la délibération : Service commun d'assistance technique et administrative aux communes (Délib. 2020/12/16)**

La convention d'adhésion au service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux arrive à échéance le 28 février 2021.

Il est proposé de solliciter à nouveau ce partenariat avec Pontivy Communauté.

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au service commun d'assistance technique et administrative et au groupement de commande 2021 – 2023.

**INFORMATIONS**

**\* Sécurisation Pont de Saint-Fiacre**

Par courrier du 06 novembre 2020, la direction des routes et de l'aménagement du conseil départemental précise qu'elle va réaliser une étude et un chiffrage de la rectification de la courbe et la modification du devers de la chaussée au lieu-dit "Pont Saint-Fiacre".

#### \* Projet photovoltaïque

Une réunion est programmée le 16 décembre à la Salle Saint-Fiacre avec les élus de la commune de PLEUGRIFFET sur le projet photovoltaïque qui sera dorénavant développé par la Générale du Solaire basée à VENDARGUES (34740).

#### \* Location hangar

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, monsieur Rémi LEROY cessera la location du hangar rue du Verger.

#### \* Recensement 2021

Le recensement qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté en 2022.

#### \* Remplacement du matériel informatique

Il est proposé, en lien avec Pontivy Communauté, le remplacement des ordinateurs.

#### \* Tour de France 2021

Le tour de France passera sur la commune le 28 juin 2021 à partir 14h15.

#### \* Vœux 2021

La cérémonie des vœux sera vraisemblablement annulée. Il est proposé de faire un geste pour le personnel.

#### \* Colis du CCAS

77 colis garnis ont été confectionnés par Régis ROBERT et 23 par la Pharmacie TENNIER pour les hospitalisés et les résidents du domicile partagé Alexis LOUER. Ils seront distribués par les membres de la commission aide sociale.

#### \* Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 21 janvier 2021.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Nolan LE BRIS, Soann MAMODE, Linnsey BERTHELOT, Ambre TOURNIER et Léo GRIGNON.



### **ETAT CIVIL**

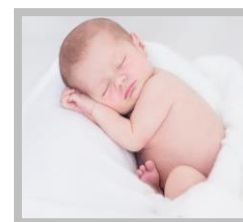
#### **Naissances**

Le 5 octobre à VANNES, Elena GUIHUR, 15, drénidan

Le 12 novembre à NOYAL-PONTIVY, Manon LE GAL, 2, rue des sabotiers

Le 18 décembre à VANNES, Lise LE BOUQUIN, 31, Kerdéhel

Le 12 janvier à PLOERMEL, Maëline ROUILLARD, 16, rue des bois



#### **Mariage**

Le 17 octobre à RADENAC, Emmanuelle ALLAIN et Jonathan LE CORRE, 12, rue Charles de Foucauld

#### **Décès**

Le 20 octobre à PLEUGRIFFET, Joseph LEMETAYER, 84 ans, 26, La Bottine.

Le 30 octobre à COLPO, Julitte SAMSON née GUILLO, 95 ans, 7, Le Pont-Roport.

Le 1<sup>er</sup> décembre à NOYAL-PONTIVY, Thérèse RIO née LE GENTIL, 90 ans, 24, rue de la chouannerie.

#### **Avis de mention de décès**

Le 24 octobre à LABRUYERE (Oise), Rosalie OLIVO veuve LUGUÉ, née le 23 octobre 1922 à Cassac.

Le 8 novembre à LA QUEUE LEZ YVELINES (Yvelynes), Pierre LORENT, né le 5 mars 1944 à Kerdéhel .

Le 23 novembre à JOUÉ LES TOURS (Indre et Loire), Blandine LE FAUCHEUX veuve CHAMAILLARD, née le 20 juin 1938 au bourg.

**En 2020, nous avons enregistré 13 naissances, 2 mariages, 12 décès et 2 PACS.**

## URBANISME

### Dépôt de déclarations de travaux :

Mme Annick BOURENNANE, 48, rue Anne de Bretagne : rénovation de façade (accordé le 22/10/2020).

M. Cédric BERNARD, 5, Le Bois de Lambilly, piscine + local technique (accordé le 13/11/2020).

M. Stéphane ROBINO, 8, rue du souvenir : véranda (accordé le 13/11/2020)

Circuit court Bretagne pour Guillaume SIEGLER, 1, le Resto : centrale photovoltaïque (accordé le 13/11/2020)

M. Guillaume DERNANE, 17, Kergal : modification de façade par isolation thermique extérieure (accordé le 01/12/2020).

Commune de RADENAC, 4, le Bois de Lambilly : carport (local chasseurs).

### Dépôt de permis de construire

M. Mme Yannick CHARLES, 13, rue Charles de Foucauld : 2 abris de jardin (accordé le 3/12/2020)

M. Fabien BELLOT, 2, le moulin : habitation

M. Jonathan CLARKE, 38, cassac : extension + modification de façade

**En 2020, nous avons enregistré 8 permis de construire, 18 déclarations préalables et 53 certificats d'urbanisme.**

## TRAVAUX

### Cimetière

Le samedi 24 octobre, une matinée citoyenne a été organisée pour un nettoyage du cimetière avant la Toussaint.

Des élus et des bénévoles ont répondu présents à cet appel de bonnes volontés.

Les portails ont été repeints par Gérard et Stéphane et remis en place.



### Argent de poche

Pendant les vacances de la Toussaint, l'opération "argent de poche" a été reconduite. Un seul jeune s'est inscrit : Mathys JAFFRÉ a pu découvrir le monde du travail avec Gérard et Stéphane.

Plantation de bulbes : tulipes et narcisses.

**Les jeunes intéressés doivent venir retirer un dossier en mairie pour les vacances de février.**

## INFORMATIONS COMMUNALES

### PIÉGEAGE DE RAGONDINS

Le mercredi 28 octobre, les piégeurs de ragondins sont venus en mairie retirer leurs cages pour la campagne qui s'est déroulée du 9 novembre au 14 décembre.

Nombre de prises en piégeage d'entretien : 48

Nombre de prises pendant la période intensive : 35

Soit un total de prises en 2020 : 83

***Tous nos remerciements aux piégeurs.***



## CESSATION D'ACTIVITÉ

Francine a décidé d'arrêter son travail à la cantine. Pour la remercier pour sa rigueur professionnelle et sa gentillesse, la municipalité lui a offert une composition florale.



## DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

**Attention** : la déchetterie de RÉGUINY est FERMÉE.  
Il faut donc se rendre à la déchetterie de CRÉDIN au lieu-dit "Kerorien" :

Lundi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h 30 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h (18 h 30 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre sauf vendredi 18 h)

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population qui devait se dérouler du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté à l'année prochaine.

Le **tour de France** passera à RADENAC le lundi 28 juin 2021. La caravane à 14 h 16 et le passage des coureurs vers 16 h





## ÉLAGAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Sur beaucoup de routes **communales**, les branches débordent sur la voirie.

Les pannes de téléphone, parfois électriques sont fréquentes. **Les réparations sont effectuées plusieurs semaines ou mois après.**

Au fil du temps, il en résulte une gêne pour les engins agricoles, les bus scolaires, camions, automobiles et **véhicules de secours.**

Parfois **la visibilité** s'en trouve réduite ou supprimée.

Chacun doit prendre conscience des risques encourus par tous les usagers de la route.

A la fin de l'été 2021, la commission municipale voirie-travaux établira un état des lieux.

La commission municipale voirie-travaux déterminera là où il sera nécessaire d'élaguer les branches qui avancent sur l'emprise du domaine public.

Une entreprise sera missionnée par la commune durant l'hiver 2021/2022 pour réaliser les travaux d'ébranchage. La facture sera adressée aux propriétaires riverains.

Les intéressés ont la **liberté d'entreprendre eux-mêmes ces élagages** ou par une entreprise de leur choix.

La législation en vigueur : Les articles 2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales prévoient que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise du domaine public doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, **dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation de la voie.** Les haies et les branchages doivent être taillés à l'aplomb de la limite de la parcelle.

*Philippe ALLAIN, adjoint aux travaux*

## VENTE DE TABLES ET TABOURETS

Tabourets en formica bleus, jaunes, rouges à 5 € l'unité.

Tables en formica au prix de 30 € l'unité

Se renseigner en mairie



## CORRESPONDANTS PRESSE :

o **Ouest-France** : Mme Brigitte LEGRAND : 06.80.72.00.99

o **La Gazette** : Mr Eflamm KORNEG : 06.75.33.20.71

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission le règlement à l'amiable des conflits dans les domaines suivants :

- Problèmes de voisinage : nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités, plantations, limites de propriété, servitude, droit de passage, écoulement des eaux ;
- Différends entre personnes : créances, conflits ;
- Différends entre propriétaires et locataires ;
- Litiges de consommation : construction, travaux, services...

[herve.derrien@conciliateurdejustice.fr](mailto:herve.derrien@conciliateurdejustice.fr)

## ASSISTANTE SOCIALE

Le **service social de proximité** du Centre médico-social de PONTIVY vous reçoit au sein de la Maison de santé de ROHAN, 9, place du château :

- Les jeudis toute la journée de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
- Les vendredis matin de 9 h à 12 h 30.

Le service est joignable au **02-97-69-54-65** ou par email à l'adresse [cms-pontivy@morbihan.fr](mailto:cms-pontivy@morbihan.fr).

Vous serez accueillis à la maison de santé par une chargée d'accueil social, qui pourra vous proposer son aide pour accéder à vos droits sociaux, vous apporter une information ou un soutien à une demande socio-administrative. Après avoir pris rendez-vous, une assistante sociale sera également disponible pour vous accompagner dans vos démarches et tenter de résoudre avec vous vos difficultés familiales et sociales.



**réinventons /notre métier**

## TOUT POUR VOTRE SANTÉ

*Une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale vient d'être signée.*

Quelles sont les attentes ?

- Les frais de santé augmentent et la sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.
- La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes.

La complémentaire santé Axa pour les habitants de votre commune, c'est :

- Une **offre simple**, modulable, personnalisée et adaptable.
- La **garantie** d'un bon niveau de remboursement pour les dépenses courantes (*consultations chez les généralistes ou spécialistes, médecine douce, radiographies, médicaments...*) et pour les frais plus onéreux (*prothèses dentaires, optique et hospitalisation*).
- Un **tarif avantageux** : les personnes qui adhèrent à la complémentaire santé communale bénéficient de 25% de réduction sur les cotisations pendant toute la durée du contrat.

### Vous êtes intéressé ?

Vous pouvez laisser vos coordonnées dans votre mairie qui se chargera de les transmettre.

### CONTACT



Yves Nicolo



07 61 72 74 44



yves.nicolo.ameaxa.fr

ORIAS 16006495

#### PIZZÉRIA LE GARAGE

6, Le Bois de Lambilly

**Ouverture le jeudi, vendredi, samedi et dimanche  
de 12 h à 14 h**

(pendant la période du couvre-feu)

**Réservation au 02-97-22-47-47**

[www.facebook.com/pizzalegarage/](http://www.facebook.com/pizzalegarage/)

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés en janvier, février, mars doivent se faire recenser dans le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se présenter à la mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et la carte d'identité. Cette démarche peut être faite par le représentant légal. Une attestation de recensement sera délivrée.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

# Centres de vaccination ouverts dans le Morbihan au 15 janvier 2021



### Lieux de vaccination COVID-19 à proximité

**CHCB Pontivy - Site Kério**  
746 Kério, 56920 NOYAL-PONTIVY  
RDV au 02 97 79 02 88 ou [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)

**CHBA - Vannes**  
20 Boulevard Maurice Guillaudot, 56000 VANNES  
RDV au 02 97 01 99 56 ou [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

**CH Ploërmel**  
7 Rue du Roi Arthur - Bâtiment Le cloître, 56800 PLOERMEL  
RDV au 02 97 01 99 56 ou [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

**CH Auray**  
2 Rue du Pratel 56400 AURAY  
RDV au 02 97 01 99 56 ou [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

**GHBS - Hôpital du Scorff**  
5 Avenue Etienne-françois de Choiseul, 56100 LORIENT  
RDV au 02 97 06 97 94 ou [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)

**GHBS - Bâtiment Onc'Oriant**  
1 Rampe de l'hôpital des armées, 56100 LORIENT  
RDV au 02 97 06 97 94 ou [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)

Trouvez le centre de vaccination COVID-19 le plus proche de chez vous  
[www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou en appelant le **0800 009 110**

# BREIZHGO

## La Carte Solidaire BreizhGo

De 1 € à 3 € le trajet en car interurbain BreizhGo  
– 75 % sur chaque trajet en train TER BreizhGo

### À qui s'adresse la carte Solidaire BreizhGo ?

- Bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH)
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (hors prime d'activité)
- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi Bretagne depuis plus de 4 mois non indemnisés ou indemnisés en-dessous de 80 % du SMIC
- Personnes inscrites dans un parcours d'insertion : contrat unique d'insertion, stage rémunéré par le Conseil Régional, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) - ancienne appellation CIVIS
- Bénéficiaires de l'Allocation demandeur d'asile (ADA) – Anciennes allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation mensuelle de subsistance (AMS)
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

### Comment obtenir la carte Solidaire BreizhGo ?

Inscrivez-vous en ligne sur le site **BreizhGo.bzh**  
et envoyez tous les justificatifs en quelques clics.

Plus d'information sur cette carte ou sur le traitement de votre dossier au  
**0 800 880 562**

Service et appel gratuit du lundi au vendredi de 6 h 15 à 20 h,  
le samedi de 9 h à 16 h et les dimanches et fêtes de 13 h à 20 h

juillet 2020 - Direction de la communication/Région Bretagne



Vous êtes victime ou témoin d'un acte de cybermalveillance, l'Etat met à disposition un site internet qui a pour mission d'aider les entreprises, les particuliers et les collectivités, de les informer sur les menaces numériques et de leur donner les moyens de se défendre : [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)

### GENDARMERIE

ROHAN : 02-97-51-50-11

JOSELIN : 02-97-22-20-26

**Permanences à ROHAN : le vendredi de 14 h à 18 h**

Le 17 est réservé aux urgences

[cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.josselin@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



# INFORMATION CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LOI 1901

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

**[service-public-asso.fr](http://service-public-asso.fr)**

En cas de problème, sont à votre disposition :



- les **Points d'Accueil Numériques** situés :
  - en préfecture de Vannes
  - en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr))
  - en sous-préfecture de Pontivy :  
ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 sur RDV au 02 97 27 48 62
  - les espaces France Services et les MSAP : [www.msap.fr](http://www.msap.fr)
  - votre mairie
- le **standard téléphonique** des associations : accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au 02 97 27 67 68
- la **messagerie** : [pref-associations@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-associations@morbihan.gouv.fr)

## MUSIQUE ET VOISINAGE : quelles sont les règles

Ouest-France du 29/09/2020

**Nuisances** : La musique adoucit les mœurs... ou pas ! Me SANSON, avocat spécialisé dans la lutte contre le bruit, démontre quelques idées reçues pour une pratique respectueuse du voisinage.

On observe pléthore d'idées reçues sur la pratique musicale, intensité, durée, répétitions, horaires...

S'il existe quelques règles, la notion de trouble de voisinage est essentiellement jurisprudentielle.

Vrai ou faux :

### Il existe un seuil au-delà duquel on est en infraction

Vrai : L'infraction est caractérisée si le bruit est considéré par le juge comme un "**trouble anormal de voisinage**", défini par le Code de la santé publique. En ce qui concerne l'intensité, la règle est claire, au-delà de 3 décibels, on est en faute. La responsabilité est engagée et on s'expose à une amende de 450 €.

### On peut écouter ou jouer de la musique librement jusqu'à 22 heures

Faux : Le trouble du voisinage peut être diurne ou nocturne : il ne connaît pas d'horaire. "**C'est parce que les règlements de copropriété définissent souvent 22 h comme l'horaire à partir duquel les bruits doivent cesser, que beaucoup pensent que cette limite est universelle et autorisée le jour**". On peut donc être en faute pour trouble de voisinage en plein milieu d'après-midi.

### On peut s'entendre à l'amiable avec ses voisins

Vrai : C'est même solution à privilégier pour régler les contentieux

### Un musicien professionnel peut faire plus de bruit

Faux : le juge est moins indulgent à l'égard des musiciens professionnels ou des étudiants en musique.

Vous pouvez consulter sur le site internet l'article contre le bruit du 10 juillet 2014.

# ça déborde ?

## Avez-vous écrasé vos emballages ?

### Pourquoi faire ?

#### Gagner de la place dans votre sac jaune

→ Pour économiser les sacs jaunes  
(ils sont certes gratuits pour les usagers,  
mais sont quand même achetés par Pontivy  
Communauté, donc par le contribuable)  
→ Pour éviter d'avoir à le sortir trop souvent

#### Gagner de la place dans le bac jaune de votre rue

→ Pour éviter qu'il ne déborde  
→ Pour maintenir le service accessible à tous

1 sac jaune rempli d'emballages  
écrasés équivaut à 3 sacs jaunes  
remplis d'emballage non écrasés

### Comment faire ?

#### Les bouteilles plastiques



#### Les briques alimentaires



#### Les boîtes de conserve



#### Les cartons



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA COLLECTE OU LE TRI DE VOS DÉCHETS...

Numéro vert gratuit 0 800 21 21 06



### Jours de collecte

Le mercredi concernant les emballages recyclables (sacs jaunes) tous les 15 jours.

Le vendredi concernant les ordures ménagères toutes les semaines.

### **Le dépôt sauvage de déchets est désormais sanctionné par une contravention de 135 €**

Le dépôt sauvage d'ordures, de déchets, de déjections, matériaux, liquides insalubres ou urines est désormais réprimé d'une contravention de 135 €.

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020, décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020.

## HABITAT :

### Un seul guichet pour toutes vos questions et démarches

Recherche de terrain à bâtir, accession dans l'ancien, rénovation énergétique, adaptation du logement, aides financières, voilà quelques raisons pour lesquelles vous pouvez venir vous renseigner au Point Infos Habitat de Pontivy Communauté

Le PIH a pour objectif d'être un service public de proximité dédié aux différentes demandes des particuliers sur l'Habitat. C'est un lieu de conseil, un lieu tiers de confiance, neutre et surtout gratuit.

A ce titre, six acteurs tiennent des permanences :

- **L'ADIL** (Agence départementale d'information sur le logement) : conseils juridiques, droits et devoirs du locataire ou du propriétaire, accession à la propriété...
  - Le lundi sur rendez-vous - tél : 02 97 47 02 30
  - **NOUVEAU**  
**Action Logement : accompagnement financier des salariés du privé dans l'accès au logement**  
Les lundis et vendredis sur rendez-vous - tél : 06 35 06 86 54
- **Le CAUE** (Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement) : conseils architecturaux pour tout projet de construction et de rénovation
  - Le mercredi matin sur rendez-vous - tél : 02 97 62 40 90
- **Le CDHAT** (Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires) : opérateur conseil, assistance technique et administrative à tous les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH
  - Le lundi après-midi sur rendez-vous - tél : 02 96 01 51 91
- **Le Conseiller Energie (FAIRE)** : conseils techniques et financiers sur les projets d'amélioration énergétique des logements
  - Sur rendez-vous - tél : 02 97 07 12 98
- **SOLiHA** : opérateur conseil, assistance technique et administrative à tous les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH, opérateur du programme Adaptation des logements à la perte d'autonomie
  - Le lundi matin sur rendez-vous - tél : 02 97 40 96 96

#### Le Point Infos Habitat est ouvert au public :

les lundis, mercredis et vendredis de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
contacts : 02 97 07 12 97 ou [infoshabitat@pontivy-communaute.bzh](mailto:infoshabitat@pontivy-communaute.bzh)  
site internet : [infoshabitat.pontivy-communaute.bzh](http://infoshabitat.pontivy-communaute.bzh)

PontivyCo  
**THE PLACE  
TO LIVE**



### Conciergerie territoriale GUIDE DU NOUVEL ARRIVANT



Les nouveaux arrivants salariés, entrepreneurs ou personnels mutés bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour faciliter leur intégration dans le territoire.

Pontivy Communauté met à votre disposition un guide du nouvel arrivant dans le cadre de la mise en place du service de la conciergerie territoriale.

Ce service est un **accompagnement dédié pour identifier l'ensemble des prestations proposées par le territoire** : recherche d'un logement, compilation des services publics, découverte de l'offre culturelle et de loisirs du territoire, aide à la recherche d'un job pour le conjoint, toute question qui vous passe par la tête, ...

Retrouvez ce guide en téléchargement sur : [www.pontivy-communaute.bzh/conciergerie-territoriale/](http://www.pontivy-communaute.bzh/conciergerie-territoriale/)

**Contact** : Nathalie LIMOUX, [dev-eco@pontivy-communaute.bzh](mailto:dev-eco@pontivy-communaute.bzh), 02 97 25 01 70



## REMORQUE PODIUM

**Le podium mobile communautaire est là pour vous !**

Pontivy Communauté vient de faire l'acquisition d'un podium roulant. Il sera mis à disposition gratuitement à toutes les associations du territoire.

Il facilitera l'organisation de nombreuses manifestations associatives sur nos 25 communes.

Facile à installer et à démonter, il offre une scène fonctionnelle dotée de projecteurs.

Les groupes musicaux, les enfants des écoles, les acteurs ou autres danseurs s'y expriment en toute sécurité en facilitant le travail des organisateurs.



### **Les modalités en bref :**

L'association doit faire la demande auprès de **sa commune**, laquelle transmet la demande à Pontivy Communauté en remplissant un formulaire de pré réservation disponible sur le site internet puis une convention de mise à disposition sera établie. La commune se charge de la prise de contact pour l'enlèvement et la restitution, organise le transport et réalise l'état des lieux. À noter que cet équipement n'est pas destiné aux particuliers ; **Disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021** [www.pontivy-communaute.bzh](http://www.pontivy-communaute.bzh)

## ASSOCIATIONS

### GYM-MUSCULATION

Suite à l'assemblée générale du 14 octobre, Mme Marie-Claire OLLIVIER a démissionné de son poste de présidente après de nombreuses années de service. Elle a été chaleureusement remerciée.

Co-présidents : Mme Michèle MILETTO et M. Dominique LAMOUR

Vice-présidentes : Mme Annie PICHOT et Mme Marie-Paule ROCHE

Secrétaire : M. Gérard MILETTO

Trésorière : Mme Anne-Marie LAMOUR

Trésorier adjoint : M. André DABOUDET



### A.L.S.H.

Pendant les vacances de février et de printemps, le centre aéré aura lieu à la salle Les Lutins à RADENAC

**Vacances Hiver** : Du lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars 2021

**Vacances Pâques** : Du lundi 26 Avril au Vendredi 7 Mai 2021





## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en nombre restreint. Seules 6 personnes étaient autorisées à participer à cet hommage.



## CALENDRIER DES FETES

Les présidents (es) d'associations se sont réunis à la salle Saint-Fiacre le vendredi 11 décembre afin d'établir le calendrier des fêtes de 2021

## **LES ECHOS DE LA VIGILANTE**

Les membres du bureau de la Vigilante souhaitent à tous ses joueurs, bénévoles, sponsors et supporters une très bonne année 2021 !!!

Nous espérons vous retrouver très vite au stade du Bois de Lambilly...

Mais aussi lors des festivités :

- Soirée Raclette le Samedi 18 Mars,
- 100 ans du club le Samedi 12 Juin,
- Tournoi de foot le Dimanche 20 Juin.

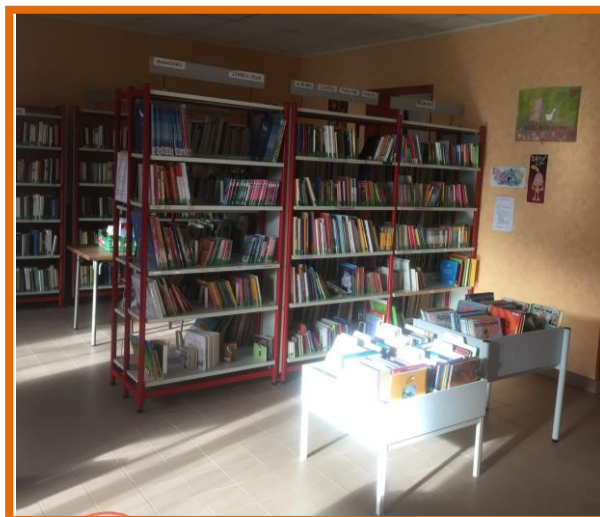


## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte au public le dimanche matin de 11 h à 12 h. Les permanences sont assurées par des bénévoles.

La bibliothèque possède un stock de livres en bien propre et des livres prêtés par la Médiathèque Départementale.

**Venez nous rendre visite, le prêt est GRATUIT.**



## PROGRAMME DES FESTIVITÉS LORS DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Le 28 Juin 2021

### Associations présentes lors de la réunion du 24 janvier 2021 à la salle Saint-Fiacre :

- Comité des fêtes
- ACCA
- Amicale des pêcheurs
- RAJ
- OGEC
- UAR
- Association Plein air
- Club des fougères
- Gymnastique-musculation

En présence de M. le maire et des adjoints, des membres du conseil municipal et des employés techniques.



Passage du Tour le lundi 28 Juin au départ de Lorient vers 13h20. Passage de la caravane sur la commune de RADENAC et passage du tour vers 16 h.

**Important: interdiction de circulation de 13h à 16h.**

### Animations proposées par Pontivy et Pontivy Communauté sur la ville de PONTIVY

Chaque mois diverses animations sont prévues en attendant l'arrivée du tour. Divers thèmes seront proposés, sécurité routière pour les enfants, dictée du tour, rando-cyclo, conférence sport santé, causerie sur les légendes du tour, tour féminin, tour de Bretagne de véhicules anciens, triathlon sur la ville...

### Animations proposées par la commune de RADENAC (idées des diverses associations présentes)

Quelques décorations seront installées sur la commune en vue du passage du tour, vélos décorés, banderoles, pochoir ou photo de Jean Robic... Quelques vélos ont déjà été prêtés par la commune de St GÉRAND. Ne pas hésiter à donner de vieux vélos dans le but de décorer la commune, au lieu de les jeter.

Les enfants de l'école seront également sollicités afin d'embellir la commune, d'aider à la réalisation d'une carte de France format 3D avec le circuit du Tour de France 1947.

- Samedi 26 Juin: Cyclo rando, au départ de RADENAC et arrivée sur le même lieu. Possibilité de plusieurs circuits allant de 22 kms à environ 150 kms moyennant une participation financière dans un but humanitaire. Idée émise par M. Stéphane LE CALLONNEC, qui a déjà pris certains contacts pour l'organisation de cette journée avec d'autres clubs cyclo des alentours. Stéphane LE CALLONNEC s'occupe du dossier administratif.
- Dimanche 27 Juin: Veille du passage du Tour. Inauguration d'une **stèle en mémoire de Jean ROBIC** qui sera certainement installée au niveau de l'étang en bas de la rue Anne de Bretagne. Bal populaire dans le centre bourg avec animation musicale. Quelques contacts ont déjà été pris par la RAJ concernant les divers groupes susceptibles de participer à cet événement.  
Un écran géant pour la retransmission des étapes du 27 et 28 Juin 2021 sera installé.  
Installation de buvette et snack de restauration sur place.
- Lundi 28 Juin: Passage du tour sur la commune. Il est proposé dans l'attente du passage du tour un petit marché de producteurs locaux, pas de contact pris pour le moment. Coin restauration sur place et buvette.

Ces 3 jours d'évènements sont organisés avec les différentes associations de la commune, et financés par le comité des fêtes après accord des membres de celle-ci et de Mme Nelly CADIO, présidente.

**Une prochaine réunion est prévue le 28 février 2021 à 10 h.**

Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



✧ **Ca bouge 😊 malgré les contraintes sanitaires ....** ✧

## Novembre

Malgré les contraintes sanitaires qui nous freinent tous, l'équipe enseignante continue à dynamiser l'école Saint Louis ;  
en voici quelques exemples :

↳ Les séances de musique continuent avec l'animatrice du conservatoire de Pontivy.



↳ Dans le cadre de notre projet annuel ayant pour thématique

« **L'éducation à l'environnement** »,

les élèves de CE1 et CE2 ont fait l'inventaire des êtres-vivants présents au sein de l'école.

Ils se sont alors rendu compte que le nombre d'animaux et de plantes n'était pas très élevé.

Au cours des prochaines périodes, l'ensemble des élèves de l'école va alors tout mettre en œuvre pour en attirer plus :  
en construisant des mangeoires, des nichoirs, des gîtes à insectes, en semant des graines, en réhabilitant les carrés potagers, etc...



## Décembre



↳ Durant la période de l'Avent, les élèves de l'école ont apporté un jouet ou une denrée alimentaire

en échange d'une surprise dans le calendrier de l'Avent.

Les Restos du cœur de Pontivy ont donc été très ravis de récupérer les très nombreux jouets collectés pour pouvoir les redistribuer et ainsi voir apparaître de jolis sourires sur les visages des enfants.





↳ Merci à l'APEL pour le spectacle offert aux élèves.



↳ Une très jolie célébration de Noël a eu lieu avant les vacances.



↳ Les séances de piscine ont débuté pour les CE et GS/CP.



↳ Les écoles du réseau ont un projet artistique commun avec l'association Solid'Art de Rohan : « décorer un mur intérieur ou extérieur de chaque école ».

A l'école Saint Louis, ce sera l'embellissement des murs de la salle de garderie dont les dessins seront inspirés de ceux réalisés, en classe, par les enfants.

*Merci aux élèves pour leurs dessins !*

*Merci aux parents bénévoles qui ont donné de leur temps pour les travaux de rafraîchissement !*



↳ Merci au Père-Noël pour son message et la distribution des cadeaux !

## Et le reste de l'année ...

- ↳ Séances de piscine pour les CM.
- ↳ Les maternelles et la classe des CE participeront à 6 séances autour de la biodiversité accompagnées par SYVIA, animatrice nature.
- ↳ En partenariat avec l'école publique de Réguiny, les classes de CE et CM feront l'inventaire du patrimoine de Radenac, avec l'aide de Claire Tartamella de Pontivy Communauté, pour ensuite préparer une exposition qui sera présentée lors d'une balade contée organisée par l'école de Réguiny.



- ↳ Sans oublier, tous les mardis, la « *Classe dehors* » pour les maternelles.



***Rappel : Collecte de papiers ⇒ chaque 3<sup>ème</sup> samedi du mois.***

***Chaque année, cette action permet à l'école de récolter une somme d'argent non négligeable. Celle-ci entre également dans notre projet d'école en faveur de la préservation de l'environnement.***

***Merci à vous tous pour votre participation à cette collecte !***





## AUTREFOIS



**1911 : la personne sur la photo serait de la famille DRÉANO**

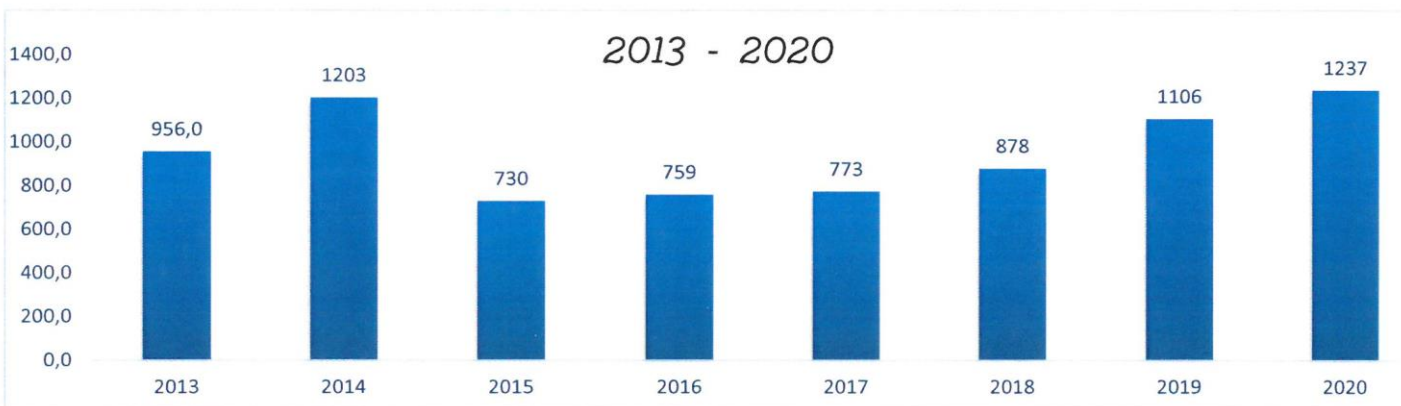
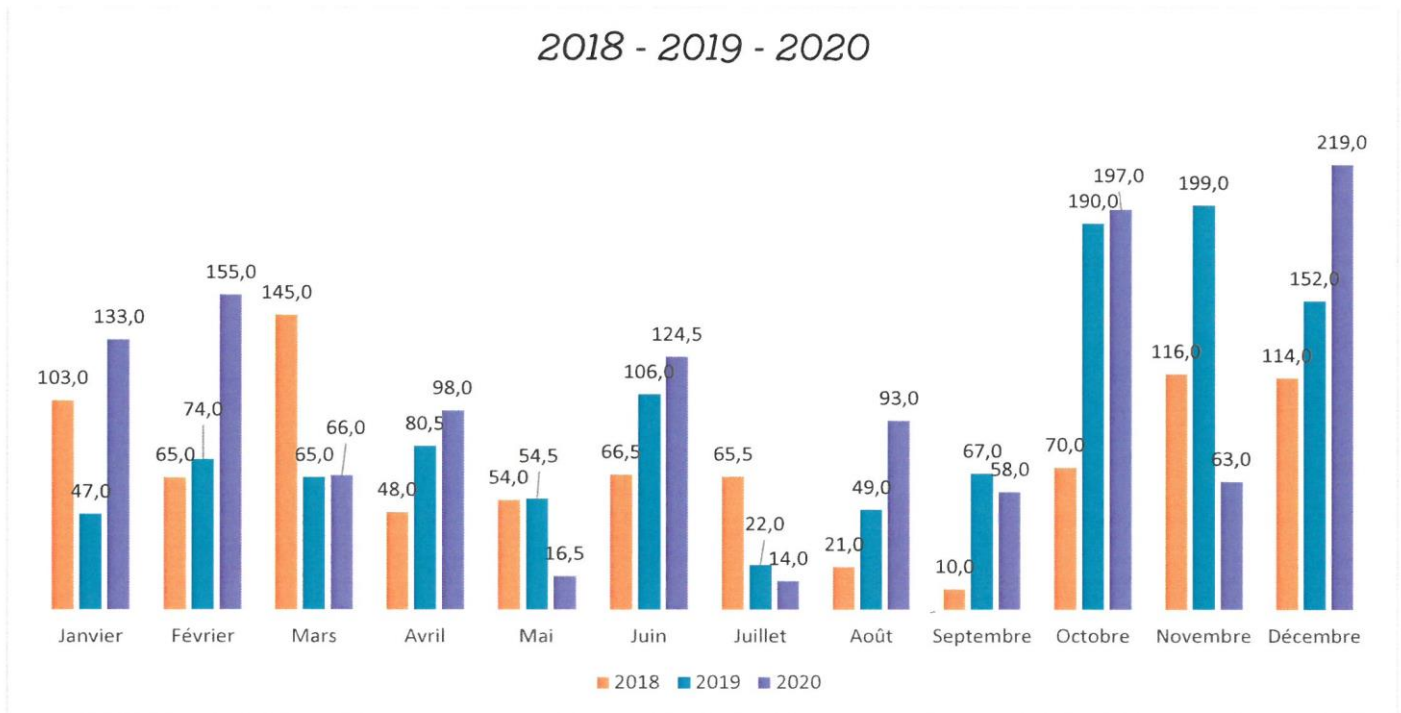


**Café de la Bottine (au n°16)**



# PLUVIOMÉTRIE

Quantités en millimètres (1mm = 1 litre par mètre carré)



Moyenne sur 29 ans : 880,0 mm - Moyenne sur les dix dernières années : 926.1 mm

Le mois de décembre 2020 enregistre le record, depuis 1991, avec 219 mm.

Source : Bernard Gicquel  
Relevé au Bois de Lambilly

## CALENDRIER DES FETES 2021

<b>FEVRIER</b>			
DIMANCHE	7	A.G.	Amicale des pêcheurs
DIMANCHE	21	Plats à emporter	R.A.J.
<b>MARS</b>			
MARDI	2	A.G.	Club des fougères
SAMEDI	6	REPAS	A.C.C.A.
SAMEDI	13	Raclette	Vigilante
SAMEDI	20	Belote	R.A.J.
JEUDI	25	Loto	Club des fougères
DIMANCHE	28	Concours de pêche	A.C.C.A.
<b>AVRIL</b>			
DIMANCHE	4	Chasse à l'œuf	R.A.J.
DIMANCHE	11	Concours de pêche	A.C.C.A.
<b>MAI</b>			
SAMEDI	1	Vide-grenier + Randonnée	Comité des fêtes
DIMANCHE	2	Concours de pêche	Amicale des pêcheurs
JEUDI	27	Loto	Club des fougères
<b>JUIN</b>			
SAMEDI	5	Evènement	R.A.J.
DIMANCHE	6	A.G.	A.C.C.A.
SAMEDI	12	100 Ans	VIGILANTE
SAMEDI	19	Kermesse	O.G.E.C.
DIMANCHE	20	Tournoi	VIGILANTE
26-27	28	Tour de France	
<b>JUILLET</b>			
JEUDI	8	Loto	CLUB DES FOUGERES
<b>AOUT</b>			
DIMANCHE	29	Pardon de SAINT-FIACRE	
<b>SEPTEMBRE</b>			
SAMEDI	4	A.G.	VIGILANTE
JEUDI	9	Loto	Club des fougères
SAMEDI	11	Ball Trap	A.C.C.A.
DIMANCHE	12	Ball Trap	A.C.C.A.
<b>OCTOBRE</b>			
SAMEDI	2	Plats à emporter	VIGILANTE
SAMEDI	16	Bourse aux jouets	A.P.E.L.
SAMEDI	30	HALLOWEEN	R.A.J.
<b>NOVEMBRE</b>			
SAMEDI	20	RACLETTE	VIGILANTE
<b>DECEMBRE</b>			
VENDREDI	10	ARBRE DE NOEL	A.P.E.L.
VENDREDI	31	REVEILLON	COMITE DES FETES